

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée Micheline Allard secrétaire-trésorière, dir. gén. de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton que :

Lors de la séance ordinaire du 13 septembre 2010, le Conseil Municipal a adopté le règlement 2010-006A :

« RÈGLEMENT 2010-006A
AMENDANT LE RÈGLEMENT 2008-006 RELATIF À LA REVÉGÉTALISATION
DES RIVES ET VISANT À COMBATTRE L'EUTROPHISATION DES LACS ET
DES COURS D'EAU »

Le règlement est disponible pour consultation aux heures d'ouverture de la Maison du Citoyen soit du mardi au vendredi de 9H00 à 12H00 et de 13H00 à 16H00.

Bienvenue à tous!

Donné à Saint-Élie-de-Caxton, ce 16 septembre 2010.

La Secrétaire-trésorière, dir. gén.

Micheline Allard

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Micheline Allard, secrétaire-trésorière dir. gén. de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint en affichant deux copies, aux endroits le seizième jour du mois de septembre 2010.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce seizième jour du mois de septembre de l'an deux mille dix.

Micheline Allard,
Secrétaire-trésorière, dir. gén.